

QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES EN ARIEGE

Hélène BEGON – Mai 2014

Pour qui a le bonheur d'y résider ou le plaisir de la visiter, l'Ariège est un pays « vert », non seulement parce que le son relief induit un régime des pluies favorable au printemps et en été, mais aussi parce que son environnement naturel semble préservé, voire exemplaire.

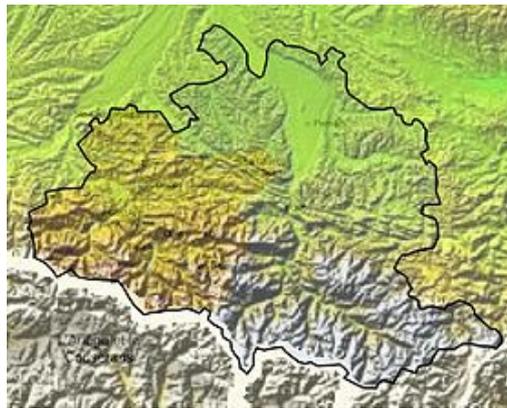
Or, dans un département même faiblement peuplé comme celui-ci (du moins depuis le grand exode rural des 19^{ème} et 20^{ème} siècles), et dont les beautés naturelles sont magistrales, « l'environnement » est une question qui ne va pas de soi. En Ariège aussi, l'environnement doit être « préservé », « géré », « administré », en raison de la présence de l'Homme, et en raison de la cohabitation des hommes entre eux.

Parce que des arbitrages doivent être faits à chaque instant entre la place laissée à la nature (à la Nature ?) et celle laissée à l'activité humaine ; et parmi les hommes, entre les différents usages possibles de la nature et de ses ressources sur un même territoire.

Et même, on peine à imaginer la diversité et la complexité des sujets convoqués par un questionnement sur l'environnement en Ariège.

D'autant que l'Ariège a plus d'un tour dans son sac et sait, sur le terrain de la transition écologique, être à la pointe de certaines innovations...

Petite présentation du département, coté nature



Source wikipedia

L'association des naturalistes de l'Ariège (<http://94.23.240.121/ariegena/www/index.php/fr/>) rappelle que l'Ariège est un département peu banal du point de vue naturel puisqu'il combine 3 influences climatiques (méditerranéenne, montagnarde et atlantique), s'appuie sur 9 types de roches, s'étage sur des altitudes variant de 300 à 3000 mètres et fait chatoyer cinq types de milieux naturels (haute et moyenne montagne, plaines - grandes vallées, coteaux secs et milieux aquatiques). Plus de six mille kilomètres de cours d'eau dévalent les pentes, de la montagne à la plaine ariégeoise.

Cette variété est à l'origine d'une grande richesse biologique : on trouve en Ariège plus de la moitié des espèces recensées en métropole ; et puisque les naturalistes sont des scientifiques précis :

- Mammifères terrestres : 82 sur 99
- Oiseaux nicheurs : 155 sur 273
- Poissons d'eau douce : 27 sur 65
- Amphibiens et reptiles : 35 sur 85
- Papillons de jour : 160 sur 250 (selon les sources)
- Espèces végétales : 1950 sur 4900 (soit environ 40 %) - 60 espèces d'orchidées sauvages !

L'euprocte des Pyrénées, le tichodrome échelette, la chouette de Tengmalm, l'oedionème criard, l'éphippigère, l'empuse, le seps strié, le Molosse de Cestoni, le petit gravelot et son voisin le grand rhinolophe, l'alyte accoucheur, le tégénnaire, et bien sûr le chénope bon-Henri...



Empuse



Molosse de Cestoni

Il est probable que l'humain n'aura pas été comptabilisé parmi les 82 espèces de « mammifères terrestres ».

Pourtant il est présent dans la littérature naturaliste, et de façon subtile ; élément intégrant du milieu – après tout la présence de l'homme est attestée en Ariège depuis – 100.000 / - 40.000 – il y joue un rôle ambigu, à la fois créateur et destructeur de biotopes.

C'est ainsi que sur le site de l'association des naturalistes de l'Ariège on trouvera des phrases à tonalité positive (pour l'humain) :

- « *les pelouses [des coteaux secs], utilisées autrefois comme pâturages pour les troupeaux, étaient régulièrement entretenues par les paysans et la dent des animaux : ces milieux restaient ouverts. De nos jours l'abandon de ces pratiques fait que ces habitats tendent à s'enfricher et donc à disparaître* » ;
- « *Eaux dormantes, grouillantes de vie, les mares créées par l'homme sont vouées à disparaître par manque d'entretien* » ;
- et le merveilleux « *L'Ariège est un département plutôt rural qui compte de nombreux villages et hameaux et quelques petites villes. Ces lieux, conçus par et pour les hommes, offrent tout de même gîte et nourriture à une foule d'animaux et de végétaux qui sont parfois devenus anthropophiles* » ;

ou négative :

- « (...) *une utilisation extensive des espaces par l'homme [fait] de ce département un espace globalement préservé* » ;
- « *Cependant certains sites sont menacés (forte fréquentation touristique, culture intensive...)* » ;
- « *La plaine d'Ariège est une mosaïque d'habitats naturels d'une richesse inattendue, mais son équilibre est bien sûr fragile (travaux d'aménagement, intensification de l'agriculture..)* ».

C'est que si l'homme est partie de la nature, il est acteur, et un acteur majeur, de l'environnement. Parce que plus que toute autre espèce au monde il est capable de le modifier, parfois sans retour. « Altération », « déséquilibre », « dommages », « destruction », « cataclysmes », bienvenue dans l'anthropocène et son vocabulaire optimiste.

Environnement, une amorce de réflexion

« Anthropocène » est un néologisme récent – 1992 – qui désigne une nouvelle époque de la Terre débutant à la fin du XVIIIème siècle, où l'humain (anthropos en grec) atteint un niveau de développement technologique et surtout énergétique qui lui permet d'exercer une influence sur le système terrestre (on pense bien sûr au changement climatique dû aux excès d'émissions de CO₂, mais le terme, controversé, vise aussi la surpêche ou la pollution).



Paysage ariégeois modifié par un humain assisté par ordinateur

L'émergence d'un tel concept, qui résulte de découvertes et de prises de conscience récentes, notamment du fait des travaux du GIEC¹ depuis les années 1990, est un signe que les notions d'environnement et de politiques environnementales sont en train d'évoluer, de muter même, par l'introduction de l'urgence et du risque vital.

¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

La littérature philosophique interroge depuis l'Antiquité les relations entre Homme et **Nature** ; et les débats théologiques ajoutent leur sel à ce sujet déjà fort complexe ! On peut outrancièrement résumer ainsi la question posée pendant ces longs siècles : l'homme relève-t-il de l'état de nature ou dispose-t-il de quelque chose « en plus » qui l'en distingue et l'en éloigne, soit pour corrompre l'homme (les mythes du Bon Sauvage ou de la ville dégénérée), soit pour lui accorder des droits de dominant (l'homme serait le seul être vivant capable de raison) ? Raffinons légèrement, mais sans s'attarder, en rappelant que du point de vue de leur distance à la nature tous les hommes n'étaient pas jugés à la même aune, et que le « sauvage », en général, c'est l'autre (quand il n'a pas la même couleur que vous, c'est même très pratique pour le reconnaître !)...

Dans ces analyses étaient présentes les questions : quel bien la nature fait-elle à l'homme ? quel mal l'homme est-il autorisé à faire à la nature ?² Ces questions sont au cœur des débats, plus récents (mi-XXème siècle pour qu'ils prennent une vraie acuité), sur **l'environnement**. L'environnement est une notion plus subtile que celle de nature : il traite de la sécurité, de la santé et du bien-être ; il évoque des échanges (l'environnement est forcément « par rapport à quelque chose ou quelqu'un » et en ce sens il s'approche de **l'écologie**, science qui étudie les êtres vivants dans leur milieu et les interactions entre eux) ; il varie dans le temps et l'espace (la nature à laquelle « on » a touché n'est plus « naturelle », elle est devenue « environnement ») ; il prend en compte aussi les interactions de l'homme et de la nature avec des éléments façonnés : produits chimiques, infrastructures, déchets, carburants, OGM...

En général les questions environnementales mettent l'humain au centre : c'est de son environnement qu'il est question, et de sa bonne adéquation avec une vie physique³ et une vie économique de qualité. Et cette bonne adéquation passe aussi par la préservation d'éléments naturels : qualité des eaux, des sols, de l'air... même si dans la plupart des cas il va s'agir de trouver un bon équilibre entre exploitation et préservation du milieu naturel. D'où le paradoxe du chasseur (je veille à la reproduction de ma future proie), du technicien de l'ONF (je veille à la bonne santé des arbres que je couperai)...

Le **développement durable**, notion créée dans les années 1980 mais qui fait florès dans les années 2000, apporte deux dimensions nouvelles qui s'inscrivent bien dans nos préoccupations plus immédiates. D'une part elle fait intervenir la limite, la rareté, un risque qui ne se limite pas à ici et maintenant (une pollution localisée par exemple) mais peut affecter un grand nombre d'humains : « *par développement durable, il faut entendre un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». C'est qu'entre temps, la réduction accélérée des espèces vivantes, la pollution des mers, la fonte des glaciers, la crainte du « peak oil »⁴, l'accroissement de la population à quasi 10 milliards d'humains, et bien entendu le changement climatique désormais bien documenté, ont cheminé dans les esprits. D'autre part, en sus des notions d'économie et d'environnement déjà présentes dans les questions environnementales, elle étend les besoins humains à la dimension « sociale » (droit du travail, relations dans l'entreprise) et « sociétale » (gouvernance efficace, participation citoyenne, droit à l'information environnementale...) tout en en faisant des atouts pour la durabilité recherchée dans les décisions collectives. .

Le Grenelle Environnement (2007 – 2010) porte ainsi mal son nom car il comporte aussi une superbe liste de la plupart des notions supplémentaires que recèle le développement durable : droit du consommateur à une information sérieuse sur les caractéristiques environnementales des produits ; meilleure performance énergétique des bâtiments et développement des énergies renouvelables ; politique d'Etat exemplaire ; responsabilité sociétale des entreprises ; investissement socialement responsable ; représentativité des associations pour prendre part au débat sur l'environnement ; rôle des collectivités territoriales dans le développement durable ; alternatives à la notion de Produit Intérieur Brut ...

Le Grenelle Environnement est aussi l'une des rampes de lancement d'une autre notion, celle d'**économie verte** (ou de **croissance verte**). Sa définition est très mal assise et c'est pour cela qu'on aime la mettre dans les discours, car elle semble sous-entendre que « grâce » à l'écologie, l'économie peut se relancer et retrouver un rythme de croissance créateur d'emploi ; une sorte de Xème révolution technologique qui serait verte ; ou, alternative, une économie moins intensive qui aurait besoin de davantage de main d'œuvre. La notion centrale est alors « l'éco-activité » : activité (donc les entreprises, administrations, organismes de recherche...) de protection de l'environnement (pollution de l'air, eaux usées, déchets...) et de gestion durable des ressources (récupération, énergies renouvelables ...). Et il est vrai que depuis 1997, première année de mesure par l'INSEE en France, l'emploi dans les éco-activités augmente significativement plus fort que dans « l'économie traditionnelle »...pour ne représenter cependant que 455 600 emplois. La notion d'économie verte (ou de croissance verte) est souvent moquée comme le fait de « faire du business avec la mode de l'écologie » ; je préfère y voir les politiques privées et publiques d'innovation technologique qui permettront d'éviter, ou à tout le moins de limiter, les évolutions délétères qui se profilent sur le climat ou les ressources naturelles.

La dernière notion que je vous invite à embarquer pour la suite du parcours est celle de **services éco-systémiques**. Pour illustrer la notion, un exemple classique : nous ne rémunérons pas les abeilles pour leurs services de pollinisateurs, mais si les abeilles disparaissaient, l'humain pourrait bien disparaître aussi. Autrement dit, les écosystèmes (la vie et son environnement, pour rester simple), rendent des services dont la plupart nous sont vitaux bien que gratuits ou peu coûteux⁵, services d'approvisionnement (le bois), de régulation (des crues), culturels (plaisirs récréatifs), de soutien (humus des sols). La

² Et réciproquement !,,

³ Le plaisir de la beauté de la nature peut en faire partie !

⁴ Moment théorique où l'on aura utilisé le maximum d'énergies fossiles (pétrole, gaz...), après quoi les ressources n'iront qu'en s'amointrissant jusqu'à leur quasi disparition.

⁵ D'ailleurs les économistes essaient de leur donner un prix, ne serait-ce que pour le comparer (en négatif, en cas de destruction) aux bénéfices d'un nouvel aménagement, par exemple l'ouverture d'une carrière.

biodiversité est ici centrale et si je vous invite à approcher enfin ce concept, c'est que j'en ai entendu un jour une analyse très stimulante : à l'inverse du mot « nature » qui, dans notre schéma de pensée traditionnel, est plutôt opposé à l'homme, la « biodiversité » réconcilierait homme et nature puisqu'en biodiversité ils sont complémentaires, dépendants, forment écosystème ; cette réconciliation permettrait aux temps actuels et futurs de penser la protection de l'environnement autrement qu'en frein systématique au développement humain. On serait alors devant un vrai changement civilisationnel révélé par l'emploi désormais par tout un chacun d'un mot fort récent (1986).

C'est la place de l'Ariège dans ces évolutions que je souhaite analyser ici. Je souhaiterais aussi vous faire toucher du doigt que les politiques de l'environnement sont une matière complexe, aux contours mouvants, aux enjeux tout autant scientifiques qu'humains.

Protéger l'environnement en Ariège

Les politiques de protection de l'environnement, qu'elles soient réglementaires (il faut / il ne faut pas) ou incitatives (je t'aide / je te fais payer), relèvent grosso modo de trois catégories :

- le repérage des ressources naturelles fragiles à protéger, et les conditions de cette protection
- la lutte contre les sources de pollution
- l'intégration de conditions environnementales dans les projets.

Relèvent traditionnellement de la première catégorie la protection des espèces animales en voie de disparition ou la surveillance de la qualité des eaux et milieux aquatiques. Ce n'est pas que pour les beaux yeux de la nature : le plaisir qu'elle nous apporte est plus que lié aux bénéfices, notamment économiques, que nous en retirons. C'est ainsi que la gestion pluriséculaire des forêts a son origine dans l'armement de la flotte du Roi, que la protection des espèces cynégétiques (gibier) a alimenté bien des querelles autour des privilèges de chasse, et que dans les ressources naturelles surveillées – sinon protégées – figurent de plus en plus naturellement les ressources minérales et désormais les ressources énergétiques non renouvelables.

On protège ainsi soit une espèce ou une ressource minérale, soit une zone (y compris au nom des paysages).

Cette première catégorie de politique environnementale est la plus ancienne : le premier parc naturel est créé en 1864 aux Etats Unis (Yosemite en Californie), la liste rouge internationale des espèces menacées date de 1963, comme le premier parc naturel français, le parc de la Vanoise. Le droit international ou communautaire (de l'Union européenne) y est très présent, même si les moyens d'application relèvent surtout des Etats (d'où les difficultés à lutter contre les trafics internationaux d'animaux ou de matières protégées).

En raison de cette ancienneté, et de l'omniprésence des organisations internationales, la connaissance (les données disponibles) est vaste et précise (même si, paraît-il, on découvre de nouvelles espèces régulièrement, même sous nos contrées)⁶.

La liste rouge des espèces menacées en région Midi Pyrénées, tenue par le comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et le Muséum national d'histoire naturelle, compte par exemple 25 espèces dont le gypaète barbu (en danger), le lézard des Pyrénées (en danger critique), l'ours brun (en danger critique) ou le vautour percnoptère (en danger).

Des plans ou stratégies nationaux d'action existent pour ces espèces. On trouve ainsi trace, par exemple, d'une consultation en 2012 en vue de la réintroduction du bouquetin des Pyrénées, qui a disparu du versant français au début du XXème siècle et du versant espagnol le 6 janvier 2000.

L'Ariège compte ainsi⁷ 15 sites d'intérêt communautaire « habitat faune flore » (grotte d'Aliou, vallée du Riberot et est du Mont Valier...), 6 zones de protection spéciale pour les oiseaux (gorges de la Frau et Beleta, Quiès calcaires de Tarascon-sur-Ariège et grotte de la Petite Caugno...), 18 sites protégés pour leur biotope, l'habitat naturel ou leur intérêt géologique (pinèdes à crochet du plateau de Beille, carrière de Sabarat...), 303 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (tourbières de la Restanque, soulane du massif de l'Arize...), 2 terrains acquis par un conservatoire d'espaces naturels, 1 réserve nationale de chasse et de faune sauvage (Orlu), 4 réserves biologiques dirigées (Carcamet, sapinière de l'Isard...), 17 sites classés⁸ selon les critères pittoresque, artistique, historique et scientifique (le plus récent étant le site du bassin hydro-géologique du bassin du Volp (le massif karstique et les paysages remarquables qui lui sont liés) à Montesquieu Avantes, par décret du 21 juin 2013)... Lorsque le schéma régional de cohérence écologique Midi Pyrénées aura été élaboré, il faudra y ajouter une « trame verte et bleue », c'est à dire des corridors de continuité écologique pour la faune et la flore.

Et bien sûr un parc naturel régional, le Parc des Pyrénées ariégeoises⁹, créé par décret du 28 mai 2009 (ce n'est pas le dernier né, lui sont postérieurs les parcs des Ardennes et des préAlpes d'Azur). Il représente 2465 km² sur 142 communes pour 42000 habitants, ce qui en fait un PNR de taille conséquente. Un parc naturel a pour vocation d'organiser, selon une charte et avec un syndicat mixte composé d'acteurs locaux, un bon équilibre entre la protection des ressources (y compris culturelles) et le

⁶ les pages sur les ressources naturelles du site de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Midi Pyrénées <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/eau-biodiversite-r1717.html>

⁷ [Inventaire national du patrimoine naturel / Ariège](http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html)

⁸ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html>

⁹ <http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

« développement » : protection de la faune et de la flore, restauration du patrimoine rural, préservation des paysages traditionnels, promotion des économies d'énergie et des énergies renouvelables, management environnemental, éducation au territoire, valorisation de la forêt et du bois, promotion des savoir-faire et produits locaux, tourisme durable...

Parc des Pyrénées ariégeoises



Ainsi qu'un projet de Réserve Naturelle Régionale (RNR) sur le territoire de la confluence entre la Garonne et l'Ariège, en toute limite nord de l'Ariège porté par l'association ConfluencesS Garonne Ariège., en cours d'instruction par le conseil régional de Midi Pyrénées. De Toulouse à Venerque, le corridor fluvial de la confluence Garonne-Ariège offre en effet par sa mosaïque de terrains boisés, prairies humides, falaises et cultures, une diversité de paysages et d'habitats, favorables à de nombreuses espèces animales et végétales.

Lorsqu'une zone ou une espèce est classée, cela induit bien sûr des restrictions d'usage et des contraintes, inscrites notamment dans les documents d'urbanisme (les anciens plans d'occupation des sols, au niveau communal, devenus « plans locaux d'urbanisme » en 2000).

De la même façon les ressources sont, sinon toujours protégées, du moins organisées. Comme tous les départements, l'Ariège dispose d'un schéma des carrières, d'un atlas des paysages¹⁰, d'une surveillance du bon état des masses d'eau, ...

Elle est couverte par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie Midi Pyrénées¹¹ approuvé en 2012, qui liste 84 communes¹² (nord et nord est, dans la plaine) situées dans une zone favorable au développement de l'éolien et classe la quasi totalité de l'Ariège en sensibilité paysagère forte et en contrainte moyenne et forte en matière de biodiversité.

Elle est particulièrement concernée par le régime des concessions hydro-électriques (la « houille blanche » dont les Pyrénées et notamment l'Ariège font si grand usage), entre développement des énergies renouvelables pour lutter contre le changement climatique et ... protection des espèces et de la santé des berges¹³. D'autres conflits d'usage existent en matière d'eau, du fait par exemple des besoins du maïs en irrigation.

On n'imagine probablement pas, quand on ne s'est jamais promené dans les bases de données publiques, et notamment celles développées par l'INSEE, à quel point l'occupation du territoire est connue et recensée. La source Corine Land Cover nous renseigne ainsi très précisément sur le fait qu'on compte en 2006 en Ariège zéro hectare de bananeraies ... mais 897,8 ha de carrières et mines, 48 062,21 ha de « surface des systèmes cultureux et parcellaires complexes », 17 230 ha de roches nues, 103,65 ha d'aéroports, 67,48 ha de surface occupée par des équipements sportifs et de loisirs, etc. pour ne prendre qu'une partie des catégories disponibles !

En matière de lutte contre les pollutions, notre deuxième catégorie des politiques environnementales ces bases de données publiques nous informent que l'Ariège compte zéro ha occupé par des décharges (en plein air, non traitées), 480 « sites

¹⁰ <http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/atlas-des-paysages-de-l-ariège-r3029.html> (septembre 2011)

¹¹ <http://www.territoires-durables.fr/SRCAE>

¹² http://www.territoires-durables.fr/upload/SRCAE/SRCAE_LesAnnexes.pdf v. page 12

¹³ [Etude 2010 hydro-électricité en Ariège](#)

abandonnés ou non actuellement recensés comme susceptibles d'être pollués », 21 « sites et sols pollués faisant l'objet d'une action publique » (pour leurs déchets vecteurs potentiels de contamination des eaux souterraines et de surface) dont les sites occupés par les anciennes mines de Carboire, Abères et Bédole, Moncoustan où l'on trouve encore plomb et zinc mais en quantités non dangereuses, 87 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) (soumises à autorisation ou à déclaration, selon leur niveau de dangerosité) dont 18 carrières et 10 élevages (le nombre des ICPE a beaucoup baissé dans les dernières années, du fait de la fermeture de nombre d'usines...).

On dispose aussi de foule de renseignements statistiques concernant les déchets, dont on vous fera grâce. Apprenez cependant que l'Ariège compte 19 déchetteries pour environ 36 000 tonnes de déchets annuels dont 191 tonnes de déchets dangereux, 6 785 tonnes de matériaux recyclables, 12 445 tonnes de déchets verts, 6 797 tonnes d'encombrants, 1 329 tonnes de déchets électriques et électroniques... Sur ces 36 000 tonnes, seules 11 830 seraient recyclées. Ici, c'est l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) qui enquête. Un très gros effort a été fait dans les années 2000 pour éliminer les décharges sauvages, nettoyer le lit des ruisseaux.... Dans le même temps se développait une activité de recyclage et réemploi par des entreprises de « l'économie sociale et solidaire », comme Emmaüs, implanté depuis 2000 en Ariège.

Quand j'étais petite fille, à Magnoua au-dessus de Gabre, on mettait dans la brouette du jardin les sacs poubelle et tous autres déchets, plus un ou deux enfants par roulement, et on montait gaiement la pente jusqu'au-dessus de Comavère pour déverser le tout (sans les enfants) dans un trou sous le petit pont. Monsieur Vergé mettait le feu à l'ensemble, plusieurs fois par an, avec de l'essence. Il y avait aussi des déchets de produits de jardinage ou agricoles, quelques carcasses d'appareils électro-ménagers qui mettaient plus de temps à se désagréger. A cet endroit, au-dessus des pâturages, passent plusieurs ruisselets, c'est en pente...

La troisième modalité de protection de l'environnement est celle qui va imposer de tenir compte de l'impact environnemental d'un projet (route, voie ferrée, remembrement, grande installation d'élevage...) ou d'un plan (document d'urbanisme, schéma d'aménagement des carrières, parc ...). Le responsable du projet va réaliser une étude d'impact environnemental qui fera partie des documents soumis à l'enquête publique (consultation des citoyens et organismes intéressés) ; sur la base de cette étude il étudiera son projet dans le but 1) d'éviter les atteintes à l'environnement 2) sinon de les réduire 3) au pire de les compenser. Depuis le milieu des années 2000 une Autorité environnementale (le préfet de région ou, pour les plus grands projets, le conseil général de l'environnement et du développement durable du ministère de l'écologie) évalue même la qualité de cette étude d'impact environnemental réalisée par le responsable du projet. Il est admis que ces procédures ont permis de réduire les atteintes à l'environnement, même si elles ne sont pas suffisantes en soi (les bureaux d'étude n'ont pas toujours les compétences, notamment naturalistes, requises ; les impacts indirects ou secondaires ne sont pas faciles à estimer ; les mesures compensatoires (replantation d'arbres, par exemple) peuvent prendre des dizaines d'années avant d'avoir un effet significatif, alors que l'impact négatif était majeur et immédiat, etc.).

Pour l'Ariège on relève ces dernières années, en dehors de modifications de plans locaux d'urbanisme communaux ou intercommunaux, des avis de l'autorité environnementale régionale sur le schéma départemental des carrières, la création d'une station de traitement d'eaux usées à Vernajoul, d'une zone d'activité à Tarascon sur Ariège, de la déviation de la RD 117 à Prat Bonrepaux, de centrales photovoltaïques, d'un dispositif de méthanisation dans une fromagerie...

Rien qui relève de l'autorité environnementale nationale. Bien sûr, si un jour un projet autoroutier, magnifique serpent de mer ariégeois (si, c'est possible !), revenait à la surface, il en irait autrement...

Voici pour la vision administrée et quelque peu lisse des questions environnementales en Ariège. En rester là serait faire très lâchement fi de sujets brûlants... L'ours ? Vous me l'ôtez de la bouche ! Un très beau sujet d'embrouilles, l'ours. Mais s'il n'y avait que lui ... !

Vivre ensemble

Vivre ensemble. Faire cohabiter l'homme et la nature, et les hommes entre eux à propos de la nature et de ses ressources.

Ne faisons pas de philosophie politique, restons pragmatiques et même technocratiques : telle est la mission, du côté de l'Etat, des préfets et de leurs services que sont en l'occurrence les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et les directions départementales des territoires (DDT). Les premières et troisièmes relèvent peu ou prou de la sphère du ministère du développement durable (c'est plus compliqué mais pas de détail ici !), les deuxièmes du ministère de l'agriculture ; notons au passage que contrairement à ce qu'on pense généralement, les agents de l'Etat formés à la « nature » et à « l'environnement » se trouvent traditionnellement dans ce dernier ministère davantage que dans celui chargé du développement durable !

C'est bien entendu la mission des collectivités territoriales, qui se voient reconnaître des compétences croissantes sur l'environnement via la planification de l'espace et des activités économiques.

Et des associations qui, si elles ne sont pas nouvelles venues dans le paysage, sont désormais soumises à un agrément de représentativité, qui est le corollaire de leur consultation désormais automatique sur les débats publics relatifs à l'écologie. Ainsi en Ariège sont agréées comme associations de protection de l'environnement : la fédération départementale de pêche, la

fédération départementale des chasseurs, l'association des naturalistes de l'Ariège et le comité écologique ariégeois (CEA) ¹⁴ qui se présente ainsi : « *Le CEA prend position dans des affaires très variées concernant aussi bien le nucléaire, les autoroutes, les routes forestières, les coupes abusives, l'ours, le braconnage, les animaux dits nuisibles, les usines polluantes, les décharges, les carrières, les centrales hydrauliques, le balisage anarchique, les refuges-hôtels, les sports dits de nature, les stations de ski, les golfs, le moto-cross, les 4X4, les aéroports, les lignes THT, l'urbanisation outrancière, les stations d'épuration, les O.G.M., les pesticides, ... Bref, la liste est longue. Et les actions en justice, multiples, permettent de s'assoupir... un instant. (Toute bonne volonté est donc la bienvenue.)* ».

C'est au niveau régional qu'on trouvera dans la liste agréée une majorité de ces associations que le grand public associe plus spontanément à l'environnement : France Nature Environnement, Nature Midi Pyrénées-agir ensemble pour la nature, Les Amis de la Terre (et la fédération régionale des chasseurs).

Les acteurs étant en place, sur quoi s'échappe-t-on discute-t-on ?

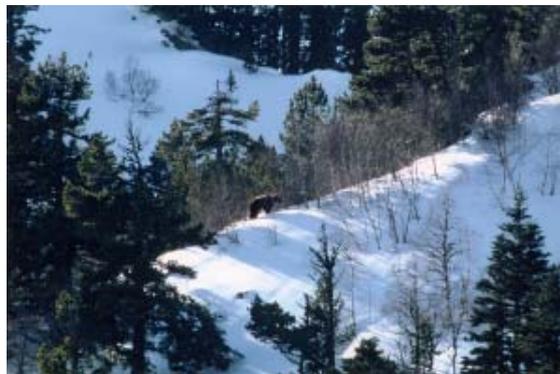
A tout seigneur tout honneur les abeilles. On l'a évoqué au début de cet article, si les abeilles disparaissent l'humain ne disparaît pas loin derrière (pour simplifier...). Or, « Un mal mystérieux décime les ruches ariégeoises » nous apprend le journal Le Monde du 7 avril de cette année, mal provoquant la disparition d'environ 20% des colonies.

Les vallées froides ont été particulièrement touchées. Certaines zones sont mieux épargnées, sans que l'on sache vraiment pourquoi. Le varroa, un acarien parasite de l'abeille, a été soupçonné. Mais les premiers prélèvements l'ont mis hors de cause. Une campagne de visites de ruchers menée en décembre par l'Association de développement de l'apiculture en Midi-Pyrénées a abouti à la conclusion que « *la proximité d'un environnement en zone d'élevage semblait être le seul point commun* » aux colonies détruites.

Autrement dit, il s'agit d'un cas de « cohabitation difficile entre éleveurs et apiculteurs [690 en Ariège] » dont est saisi le coordinateur ministériel du plan de développement durable de l'apiculture (sic) : « de nouveaux antiparasitaires dans les élevages comme l'Ivermectine » seraient en cause [je ne me prononce pas, d'ailleurs je n'y connais rien ! - HB].

Et l'ours...

Pour recevoir toute l'actualité sur l'ours des Pyrénées, [inscrivez-vous ici](#) ¹⁵ (site public, tenu par le ministère du développement durable).



L'ours Boutxy à Mijanès (Ariège) - ©Jean-François ITTEL

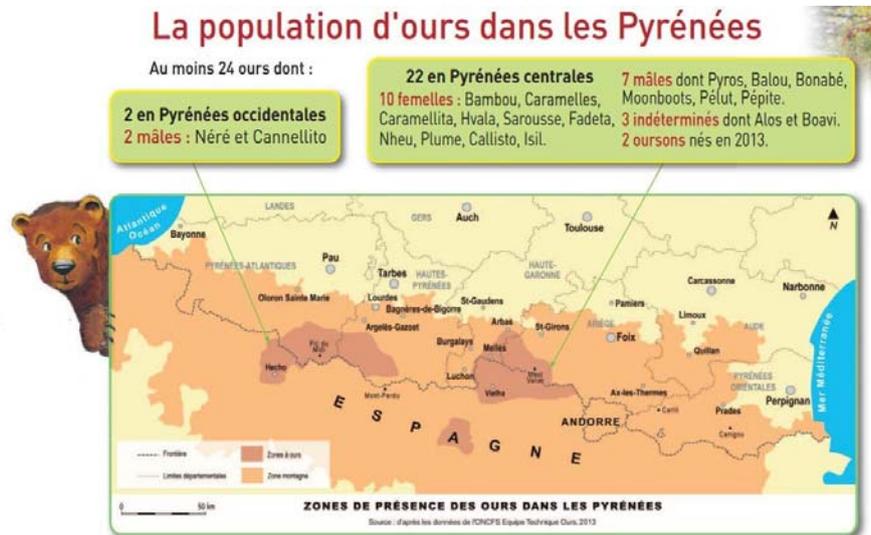
Il restait 70 ours en 1954 dans les Pyrénées, 15 à 20 en 1984. En 1996 un plan de réintroduction débute et 2 ourses slovènes, expérimentatrices devenues célèbres, Ziva et Melba, sont relâchées ; la deuxième s'installe en Ariège où, dédaignant les sites de nourrissage disposés pour tenter de l'y fixer, elle préfère s'intéresser de près aux troupeaux de moutons qui estivent dans les montagnes voisines. S'ensuivent demandes de capture, morts d'ours de façon plus ou moins naturelle, pétitions et manifestations dans un sens et dans l'autre, programmes d'indemnisation, accélérations et décélérations politiques...

En 2013, le réseau Ours brun de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage a détecté la présence de 24 ours dans les Pyrénées. En 2012, l'effectif détecté était de 22. Parallèlement, la DREAL Midi-Pyrénées vient de rendre public le bilan officiel des dégâts d'ours, qui montre une forte baisse : 172 bêtes tuées en 2013 contre 272 en 2012, soit une baisse de 38%.

¹⁴ <http://cea09ecologie.org/>

¹⁵ <http://www.pna.drealmp.fr/>

La population d'ours dans les Pyrénées



Source : <http://www.paysdelours.com/>

Et l'on apprend, toujours par le journal Le Monde, le 16 avril dernier, que « Les défenseurs de l'ours remportent une bataille juridique contre l'Etat ». La cour d'appel de Bordeaux a en effet confirmé l'annulation partielle d'un arrêté pris par la préfecture de l'Ariège en 2011 parce que celui-ci ne prévoyait pas une protection suffisante de l'ours.

Dans leur arrêt, les magistrats estiment que la chasse en battue du sanglier, « autorisée dans un territoire fréquenté par l'ours brun, est de nature à perturber ce dernier durant ses périodes de préhibernation automnale et même d'hibernation, au cours desquelles il a besoin de pouvoir, en toute quiétude, se constituer des réserves suffisantes ainsi qu'une zone de tanière », en rappelant que trois ours ont été accidentellement abattus et trois autres ont été blessés depuis 1994 du fait de tirs de chasseurs dans l'ensemble du massif pyrénéen.

Les associations Ferus et Comité écologie ariégeois estiment que « Cette victoire juridique [...] va contraindre les représentants de l'Etat à mettre en place des interdictions plutôt que des préconisations ». Affaire à suivre...

La réintroduction du bouquetin (60 ou 80 ou 160 bêtes, selon les sources...), soutenue par le parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises, suscitera-t-elle moins de polémiques, s'agissant pour ce fier animal de chasser plutôt l'herbe que le mouton ?

Pourquoi vouloir réintroduire le bouquetin un siècle après sa disparition des Pyrénées françaises ? Pour le directeur du parc Matthieu Cruege : « Parce que c'est un élément de patrimoine ! (...) Jusqu'à il y a cent ans, il faisait partie de la vie des Ariégeois (...). C'est aussi une question de biodiversité et un plus en termes d'activités sur le plan pédagogique, culturel et touristique. La réintroduction des bouquetins était un projet inscrit dans le programme d'actions du parc lors de sa création en 2009, on y est presque. » (La Dépêche 2 juillet 2013).

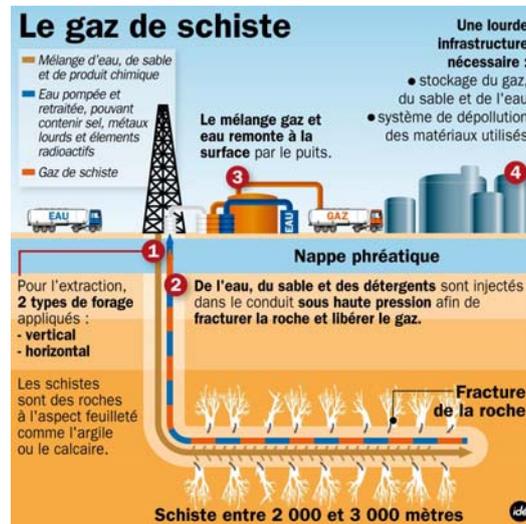
Moins de polémique sans doute, mais elle n'est pas absente : on soupçonne déjà les chasseurs de soutenir le bouquetin pour... ses beaux trophées, ce « à terme » (la protection doit être organisée dans les premiers temps pour voir la population monter à 300 bêtes espérées) ; et les éleveurs craindraient de manquer d'herbe pour cette pagaille d'ongulés domestiques et sauvages qui se promèneront dans les pacages...



Source : <http://www.buvettesalpages.be>

Mais il n'y a pas que la faune sauvage qui déchaîne les passions ariégeoises.

Le gaz de schiste par exemple ; oui l'Ariège aura tout vu, même le gaz de schiste, avec sa polémique qui enfle et enfle, entre les tenants de la compétitivité énergétique et industrielle française et les défenseurs des nappes phréatiques et des paysages (pour faire simple, et même simpliste).



Source : www.futura-sciences.com

Aura tout vu... du moins en théorie. Car pour le moment il n'est question que d'explorations en sous-sol. Un permis, dit « de Foix », a en effet été accordé en 2006 à la société canadienne Encana pour l'exploration d'une surface à cheval sur l'Ariège, l'Aude, la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Or, à Ménigon (Ariège) et Franqueville (31), des forages auraient été effectués en 2007 ou 2008 en utilisant la fracturation hydraulique, ce procédé actuellement interdit en France et dont ce seraient les seuls cas d'usage en France. Et ce, sans aucune concertation avec les habitants ni avec les élus locaux, et visiblement sans succès ; le directeur d'Encana Mario Savard aurait jugé dès 2007 la probabilité de trouver du gaz assez faible, «entre 12 et 15%». L'atout principal du «permis de Foix» serait sa proximité avec un réseau de gazoduc Sud Ouest géré par Total. Le conseil général de Haute-Garonne a émis un vœu le 21 avril 2011 s'opposant à toute délivrance de permis de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels dans le département.

La recherche de gaz n'est pas nouvelle dans le département, et la liste d'anciens puits d'exploration est longue. Des recherches ont par exemple déjà eu lieu à Pailhès en 1984 sans révéler aucun indice, pas d'indice non plus au Mas d'Azil en 1963.

Autre sujet médiatique, les énergies renouvelables.

D'abord, l'éolien.

Un projet de parc de 11 éoliennes a été approuvé sur les territoires des communes de Gudas au niveau du col du Rébéou et Malléon au niveau du mont Pastouret (les deux à l'est de St Jean de Verges), dans une zone classée « zone de développement de l'éolien terrestre », en décembre 2011 par la préfecture de l'Ariège. Les mats des machines, installées en crêtes, feraient entre 80 et 110 m de haut. Le projet (six éoliennes à Gudas pour un total de 15 mégawatts, cinq éoliennes à Malléon pour un total de 12,5 mégawatts) est porté par la société "Energies des collines d'Ariège", filiale de Velocita elle-même filiale du groupe américain spécialisé dans l'énergie Riverstone... et combattu par l'association Vent Contre Nature. Une consultation publique (statut informel) a été lancée le 2 mai 2014 (<http://collinesdariège.parc-eolien.info/>).

Autre projet d'éoliennes (4 à 6) sur le plateau de Camarade (canton du Mas d'Azil), porté par EDF énergies nouvelles (EDFen). Et son animation locale : « *Le 25 février 2014, une chèvre et un bouc accompagnés de 40 personnes se sont invités dans les locaux toulousains d'EDF énergies nouvelles. Ils souhaitent exprimer de vive voix leur refus du projet de parc éolien à Camarade. Sans informations d'EDF EN depuis des mois, ils voulaient savoir pourquoi ce projet n'était pas arrêté* » (source Information Anti Autoritaire Toulouse et Alentours¹⁶)

Une deuxième zone classée « zone de développement de l'éolien terrestre » existe en Ariège sur les communes de Viviers-Coutens-Tourtrol (vallée de l'Hers, du côté de Mirepoix) par arrêté du 3 juin 2008.

Un projet, lui aussi contesté, est porté sur les communes de Troye d'Ariège, Lérans et Régat par la société Raz Energie. Le permis de construire a été déposé.

En bref, aucune éolienne (encore installée). Au 31 décembre 2013, 28 MW de projets d'énergie éolienne étaient « en instruction » (l'objectif du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie pour l'Ariège est de 115 MW, 10% des objectifs pour la région...).

Pourquoi les éoliennes, pourtant instruments de ces énergies renouvelables non carbonées si nécessaires pour lutter contre le changement climatique¹⁷, suscitent-elles l'ire ? A cause du paysage, du bruit, ... de la difficulté d'accepter l'enrichissement que cela constitue pour des entreprises privées alors que les inconvénients sont pour les riverains. Comme très souvent en matière d'environnement, les crispations se fixent sur des présentations mal préparées, des concertations mal organisées, un

¹⁶ <http://iaata.info>

¹⁷ [GIEC 2014 Résumé pour les décideurs](#)

climat de méfiance accru entre acteurs économiques et habitants, les élus ayant le plus grand mal à définir une position moyenne.

Ensuite, l'énergie solaire photovoltaïque.

Il ya deux grandes sortes d'installations photovoltaïques : grosso modo celle que vous installez sur votre toit et celle qu'une société installe, en quantité plus industrielle, en plein champ.

Le photovoltaïque « individuel » a connu un fort engouement jusqu'à ce que les aides publiques s'amenuisent et que certains projets d'investissements deviennent peu ou pas rentables (l'énergie produite sert à alimenter le foyer, mais surtout le surplus est revendu à tarif favorable au réseau EDF). On voit de plus en plus de panneaux sur les toits des maisons (bientôt il ne sera plus possible de faire une photo « vue d'en haut » d'un mignon petit village typique sans la voir ... heu ... agrémentée de reflets bleus brillants un peu partout...) mais aussi dans les exploitations agricoles (les chambres d'agriculture s'en font les militantes car cela constitue un complément de revenu appréciable, avec la méthanisation (production de gaz à partir des déchets de la production)). Plusieurs entreprises d'installation de panneaux photovoltaïques d'Ariège font leur publicité sur internet, où elles recherchent aussi leurs futurs employés. L'Ariège est un endroit privilégié pour ce type d'installation, qui nécessite un bon degré d'ensoleillement (ça, ça va) et qui est particulièrement utile dans les lieux isolés (ça, on en a aussi plein).

L'Ariège du fait, donc, de son ensoleillement (2000 heures par an) mais aussi de la disponibilité de terrains même en plaine (quoique le monde agricole – et parfois même l'administration – puisse considérer qu'il s'agit d'une concurrence aux terres agricoles), s'équipe également de « parcs photovoltaïques » (ou « centrales photovoltaïques », ou « fermes solaires »). Celui, en fin de construction, de Daumazan sur Arize était censé, au moment des études préalables, être le plus vaste de France ! Il est tout de même assez imposant : 10 MW sur 27 ha, ce qui en fait le 1^{er} de Midi Pyrénées et le 11^{ème} de France. Des haies devraient le dissimuler dans le paysage...

Le premier parc ariégeois avait été inauguré en 2011 par la société allemande Juwi, à Saint Amadou au lieu-dit Sabaranis dans la plaine agricole de l'Hers, sur 24 ha (environ la surface de 30 terrains de football) pour une puissance de 8,5 MW (correspondant à l'énergie nécessaire pour le chauffage, l'eau chaude et la cuisson de 4 900 personnes).



Le parc photovoltaïque de Saint Amadou – Source Ariegenews

Les statistiques reflètent cette croissance rapide, qui devrait encore s'accélérer :

Ariège		2009	2010	2011	2012	2013 (provisoire)
Puissance électrique installée (et reliée au réseau) en photovoltaïque	KW	1 863	5 541	22 100	?	32 200 (6,5% de la région)
Nombre d'installations en photovoltaïque	Nombre	220	636	1031	?	1 359

L'énergie photovoltaïque représentait en KW en 2011 1/3 de l'énergie hydro-électrique produite en Ariège, où on sait qu'elle est particulièrement bien implantée (sa croissance continue aussi, mais beaucoup plus lentement).

Les bases de données éoliennes et photovoltaïques sont accessibles sur : <http://www.pipygeo.fr>



[Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique - Eléments de caractérisation géologique des zones de référence](#)¹⁸

Il y a cependant des situations qui s'imposent à l'œil nu : les climatologues de l'observatoire pyrénéen du changement climatique (créé en 2010 entre trois régions françaises, quatre communautés autonomes espagnoles et la principauté d'Andorre) ont compilé plus de 180 rapports et études scientifiques qui démontrent la réalité du changement climatique dans les Pyrénées. Ces études font prendre conscience du caractère vulnérable du massif pyrénéen.

Le « Bilan de masse » du glacier d'Ossoue (massif du Vignemale – Hautes Pyrénées), photo ci-dessus, choisi comme indicateur par l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et suivi par l'Association Moraine, est chaque année négatif depuis le cycle 2001-02. En 10 ans, le glacier a perdu environ 15,8 mètres d'épaisseur. Cette régression glaciaire est observée sur toute la chaîne pyrénéenne. Depuis 1911, le glacier d'Ossoue s'est raccourci de 540 mètres. En 100 ans, sa superficie est passée d'environ 110 à 45 hectares, soit une perte de surface de 59%. Selon l'observatoire, la température moyenne des Pyrénées a augmenté de 1,1°C entre 1906 et 2005 (contre 0,74°C pour l'ensemble de la métropole).

Certes, le recul des glaciers pyrénéens n'est pas un phénomène nouveau puisque un premier processus de dégel pour les petits glaciers sur ce massif a pu être remarqué entre 1750 et le début du 19e siècle. Entre 1880 et 1980, au moins 94 glaciers ont disparu. Les Pyrénées seront peut-être bientôt sans glaciers, selon des chercheurs espagnols.

On voit que notre petite Ariège concentre bien des débats environnementaux de niveau national et même international. Cela est dû à la grande variété de son sous-sol et de son relief, au caractère préservé voire sauvage de ses sommets et lointaines vallées, à sa faible densité de population et d'infrastructures économiques.

France Nature Environnement Midi Pyrénées liste ainsi les « points noirs » en Ariège¹⁹ : la disparition progressive du Grand Tétrás ; une gravière à Saverdun ; la pollution des eaux à Montjoie en Couserans ; la pollution du ruisseau de Cassé par ruissellement de matière organique à Tarascon sur Ariège ; la destruction de terres agricoles à proximité de ZH, ZNIEFF, ZICO et Natura 2000 [zones protégées] à Auzat à cause de l'unité touristique nouvelle. Et ajoute à sa liste des dossiers chauds : « la prolifération » des gravières, carrières et sablières en vallée de basse Ariège et un projet de micro-centrale électrique à Melles (Couserans).

Et, tout de même mais bien seul, un « point vert » : un programme de développement du télétravail à Ariège Expansion, l'agence départementale de développement économique ! Exemple démonstratif des liens que le « développement durable » opère entre environnement et social / sociétal : ici se mêlent économies d'énergie et réduction des émissions de gaz à effet de serre (moindres déplacements) et bien être accru des salariés par une organisation plus souple du travail ... et une réduction de leurs dépenses en carburants, ce qui est toujours bon à prendre.

Préparer le monde de demain ... ou d'avant-hier ... ou d'après demain

Le développement durable ne réside donc pas que dans la protection de la nature pour la santé, pour le plaisir, pour la liberté, pour les générations futures.

Il recèle une organisation nouvelle, un « nouveau paradigme » selon les termes couramment employés dans la sphère « écolo ». Loin du « greenwashing²⁰ », il générera des « éco-citoyens », des « consom'acteurs », des salariés formés aux nouvelles compétences vertes de leur métier (le maçon à la performance énergétique du bâtiment, le banquier aux bonnes conditions environnementales de l'investissement projeté...). Entre « croissance verte » et « décroissance heureuse », il recèlera en tout cas moins de nuisances qu'aujourd'hui [j'emploie le futur, c'est plus dynamisant que le conditionnel !].

Commençons ici à en traquer les indices via les deux autres piliers du développement durable : économique et social/sociétal.

¹⁸ <http://infoterre.brgm.fr/rapports/RP-61193-FR.pdf>

¹⁹ http://www.fne-midipyrenees.fr/les-points-noirs_10.php#fiche13

²⁰ ou alibi écologique d'une activité ou d'un produit qui ne l'est guère (« Qu'elle est verte ma lessive ! »)

Pour l'économie, l'Ariège ne joue pas dans la cour des grands, ni des moyens.

Aucune entreprise ariégeoise n'apparaît dans la liste des 70 entreprises adhérentes du club des éco-entreprises de Midi Pyrénées. Dans son annuaire 5 % des 1 800 éco-entreprises de la région sont basées en Ariège, mais sur des créneaux déjà anciens (où la France est un des leaders mondiaux) : eau et déchets.

SOCIETE ARIEGE DECHETS	Déchets / Récupération	LAROQUE D'OLMES
SOCIETE ATELIER AZUR	Déchets / Récupération	CARLA BAYLE
SOCIETE VIDANGE DU PAYS D OLMES	Déchets / Récupération	LAVELANET
LAMBERT PATRICE	Déchets / Récupération	CAZAVET
SIEURAC ANDRE	Déchets / Récupération	LEZAT SUR LEZE
SOCIETE AGERIN	Gestion rivière - hydraulique fluviale, risques naturels	CRAMPAGNA
SOCIETE ARIEGE CISAILLE	Déchets / Récupération	VARILHES
SOCIETE BIOVERRE	Déchets / Récupération	VERNIOLLE
SOCIETE CASSE AUTO JACKY	Déchets / Récupération	PAMIERS
SOCIETE CASSE AUTO JACKY	Déchets / Récupération	VARILHES
SOCIETE CHAROULEAU	Collecte et traitement des eaux usées	LAVELANET
SOCIETE DESAMIANTAGE PYRENEES	Démantèlement Déconstruction	VARILHES
SOCIETE ETABLISSEMENTS FAURE	Déchets / Récupération	MAZERES
SOCIETE LE MOULIN	Microcentrale hydroélectrique	SAINT GIRONS
SOCIETE MAZARD PIECES AUTO 09	Déchets / Récupération	LORP SENTARAILLE
SOCIETE SAICA NATUR SUD	Déchets / Récupération	LORP SENTARAILLE
SOCIETE SARL EDECIMO RECUPERATION	Déchets / Récupération	VARILHES
SOCIETE SARL MIQUEL	Collecte et traitement des eaux usées	SAINT GIRONS
SOCIETE SCIC ARL VERTEX	Déchets / Récupération	LAVELANET
SOCIETE SCICARL DU PLANTAUREL	Déchets / Récupération	VARILHES
SOCIETE SITA SOLVING	Déchets / Récupération	PAMIERS
SOCIETE VEREL	Production d'électricité	SEIX
SOCIETE WCMI SOPEDOL	Déchets / Récupération	LAROQUE D'OLMES
STE B.R.L BRETON RECYCLAGE LOCATION	Déchets / Récupération	VERNIOLLE
STE SOCIETE DE RECUPERATION ARIEGEOI SE	Déchets / Récupération	TARASCON SUR ARIEGE
STE VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE	Captage, traitement et distribution d'eau	PAMIERS

Mais 9 autres entreprises ariégeoises référencées sur le site MaisonBio.Info ne figurent pas dans cette liste... Ni les quelque 340 exploitants agricoles bio (7^{ème} département français pour la surface agricole utile consacrée à la cette forme d'agriculture) – Source Agence Bio...

Si sur la page d'accueil du site internet de la chambre d'agriculture d'Ariège la première mention est « produire durablement », avec 4 conseillers identifiés pour le service Territoire et Environnement, je n'ai pas repéré d'expérimentation un peu pointue ou d'ambition un peu forte.

Ariège-eco.com, le portail de l'économie d'Ariège Expansion, l'agence départementale de développement économique, évoque des éco-industries mais celles-ci renvoient très essentiellement à l'énergie, pour de petits volumes (éolien, photovoltaïque, hydro-électrique), et pas à de la recherche et développement plus poussée.

Dans les très intéressants chiffres clés de la CCI de l'Ariège²¹, - qui malheureusement ne fait pas de zoom sur des thématiques liées à l'économie verte que ce soit en production ou en consommation - on constate qu'aucun des principaux établissements du département n'occupe le créneau des éco-filières, même s'ils auront dû s'adapter à la législation environnementale régissant leur activité productive :

²¹ http://www.ariège.cci.fr/files/cci09/s_informer/chiffres_cles.pdf et <https://www.obseco.fr/publications/cc09.pdf>

→ PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

Rang régional 2010	Entreprise	Activités	CA M€	% export	Effectifs
57	Aubert & Duval	Forge, estampage, matricage, aéronautique	211	67%	935
375	Capa	Activités des sièges sociaux	18	44%	35
10	Continental Automotive (activités en région)	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	707*	72%	405**
368	Coffes Usines	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche	19	NC	97
137	Etienne Lacroix (siège hors département)	Pyrotechnie civile et militaire	83	40%	296
365	Forges de Niaux	Fabrication de pièces pour machines agricoles	19	68%	125
320	Grau	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	24	NC	30
126	Maestria	Fabrication de peintures	86	9%	276
351	Maz Air (Mazères Aviation)	Construction de cellules d'avions	20	1%	195
410	Menuiseries Ariégeoises	Fabrication d'objets divers en bois	16	NC	108
46	Johnson controls fabrics	Industrie textile automobile	250	NC	372
364	Recaero	Fabrication de pièces de rechange aéronautique	20	6%	246
407	Sabart-Constellium	Métallurgie de l'aluminium	16	NC	48
133	Imerys Talc de Luzenac	Activités extractives	84	74%	297
186	Unimag Faure (activités en région)	Distribution	54	NC	11**

* CA groupe en région ** effectif Ariège

Source : Top Economique 2012, classement par CA 2010 des entreprises ariégeoises, 24ème édition - Données RCS

Le club du développement durable de la chambre de commerce et d'industrie de l'Ariège compte quelques entreprises locales (ne sont indiqués que les membres du bureau du club...) :

MINOTERIE MERCIER CAPLA
 SICAMI GAMM VERT
 MAPAERO
 NATURA MUNDI
 MATEO DISTRIBUTION
 SOTAP CAROL
 ENERGIE RENOV
 BEIBI
 CLARAC ESPACES VERTS
 ARGENE BIOMERIEUX

Son but n'est pas de réunir des éco-entreprises mais de mener l'ensemble des entreprises vers des conditions de production et de management plus respectueuses de l'environnement et plus responsables socialement. Il ne semble pas très actif ... du moins sur internet ; mais après tout le site n'est peut-être pas tenu à jour ? La CCI mène également des actions pour amener des entreprises à adopter des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (la RSE concerne les modalités d'intégration du développement durable par l'entreprise : réduire son impact environnemental, veiller au bien être des salariés, organiser un partenariat durable avec ses sous-traitants, rayonner sur le territoire...).

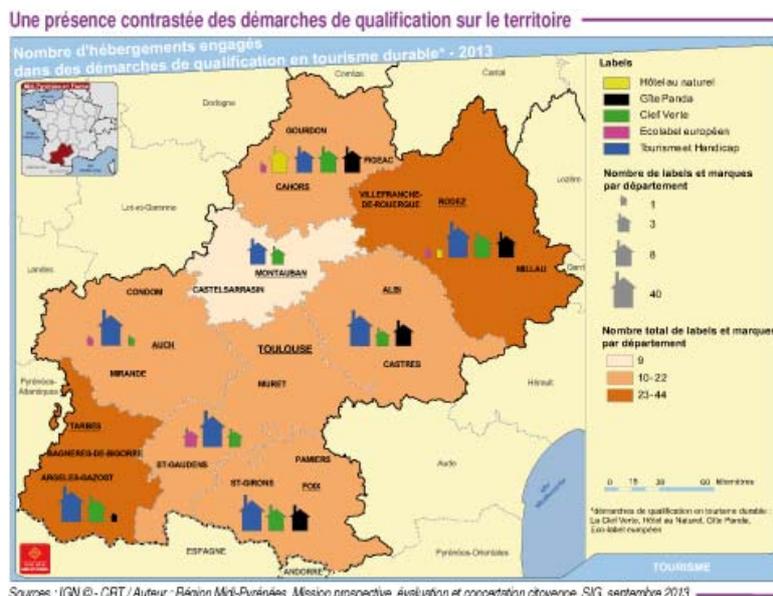
Lorsque j'ai cherché mention de l'organisation de débats locaux liés au débat national sur la transition énergétique en 2013, j'ai trouvé plusieurs réunions en Ariège d'avril à juin 2013 animées par le parti Europe Ecologie Les Verts, avec José Bové en guest-star à Foix et à Saint Giron... mais pas « labellisées » au titre du débat national !

Si j'en juge par son site internet et ses rapports d'activité, l'agence régionale du développement durable de Midi Pyrénées, l'ARPE, se soucie encore assez peu du contexte ariégeois sauf via son parc naturel régional et sa participation au volet environnemental du futur schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la vallée de l'Ariège. Avec une exception intéressante : le dossier de la gestion environnementale des refuges en montagne. Et un seul trophée développement durable de la région Midi Pyrénées depuis 2002 : en 2012 prix décerné à l'entreprise ariégeoise « Bye bye Halogène en Midi-Pyrénées », Manufacture Française de la LED, a été distingué pour sa détermination à remplacer sur l'ensemble de Midi-Pyrénées toutes les lampes halogènes fonctionnant plus de 10 heures par jour par des ensembles à LED, fabriqués à l'échelle régionale (à Lavelanet et à Toulouse)

Si l'agence locale de l'énergie du département de l'Ariège donne quelques informations sur les énergies renouvelables, il semble que l'agence Phébus Ariège²² s'assigne à ce sujet une mission plus militante.

L'université de Foix ne semble compter qu'un seul cursus dirigé vers le développement durable, celui du tourisme durable (dont il est cependant un des leaders nationaux).

J'ai trouvé zéro hébergement touristique bénéficiant de l'écolabel, 3 campings et une résidence de tourisme affichant la Clé Verte, 2 gîtes Panda, ce qui est peu pour un département à vocation touristique affirmée (1 540 établissements d'hébergement touristique).



Pourtant ce serait en Ariège, selon l'INSEE²³, que l'on compterait le plus d'éco-emplois de la région Midi Pyrénées (1%) en 2009, ce en raison des activités liées à l'eau ... mais aussi de la faible population active ariégeoise.

Emplois totaux et dans les éco-activités par département de Midi-Pyrénées en 2009					
Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (%)
Ariège	54 770	525	271	185	1,0

En revanche pour ce qui est du « sociétal », c'est à dire de l'engouement de son tissu social pour des formes alternatives et durables de développement, l'Ariège tire son épingle du jeu.

Ce petit département compte 7 « agendas 21 territoriaux » reconnus par l'Etat, c'est à dire 7 démarches pluriannuelles de développement durable portées par des collectivités locales avec leurs habitants : Dun, Laroque d'Olmes, Saverdun, Gajan, Pamiers, département (porté par le Conseil général) et Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises. Un agenda 21 est une liste d'objectifs et d'actions pour faire progresser le territoire sur les trois piliers du développement durable : organiser le covoiturage entre voisins ; distribuer des boîtes à compost ; faire intervenir des associations environnementale dans des réunions publiques ; etc. car l'imagination est au pouvoir et les choix sont infinis.

En 2013, Pamiers s'est vu décerner le label «Ruban du développement durable» parmi 24 collectivités (161 en 11 ans) par l'association des maires de France, l'association des maires de grandes villes de France et le Comité 21. Ont été particulièrement remarquables la première cantine Bio et du Terroir de France et surtout l'agenda 21 local avec des actions concrètes telles que l'aide intercommunale pour l'installation du système d'eau chaude solaire, la chaufferie au bois, l'aide à l'achat de récupérateur d'eau de pluie, la diminution des produits phytosanitaires, le ramassage des encombrants, les jardins partagés, les pistes cyclables...

Sur les quelques 150 structures du réseau d'éducation à l'environnement et au développement durable de Midi Pyrénées²⁴, l'Ariège est bien représentée avec 30 adhérents.

²² <http://www.phebus-ariege.org/>

²³ http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=7&ref_id=20227&page=dossiers_etudes/tableaux_de_bord/dev_durable_2013/finalite5.htm

²⁴ <http://www.grainemidipy.org/index.php>

Mais surtout je souhaite évoquer la « « « mouvance » » », bien visible autour du Mas d'Azil où je traîne mes guêtres, de ceux que mon grand père appelait les « baba cool » (qu'ils me pardonnent, surtout, c'est une citation !).



Entracte : Habille ton Azilienne

Car l'Ariège a eu un destin national, aussi, pour ses capacités d'innovation sociale, et je fais référence au SEL, Système d'échange local, créé en 1994 à Tapia en Ariège et qui, s'il n'était pas le premier dans le monde, était le premier en France et a donné lieu à un procès qui a fait du bruit.

Le SEL est un échange organisé de services : tu ré pares ma voiture et je t'enseigne le macramé, on se trouve via l'association locale. C'est ultra sympa mais ... est-ce du travail clandestin (pas de cotisations sociales, pas de la TVA, l'intermédiaire n'a pas de statut sur le marché de l'emploi...), est-ce une concurrence déloyale pour les entreprises ?

En septembre 1996 donc, deux adhérents du SEL ont aidé un troisième (tous Anglais) à réparer son toit. Après dénonciation d'un voisin et enquête de la gendarmerie, les trois adhérents ont été poursuivis pour travail clandestin et utilisation de travailleurs clandestins, condamnés par le Tribunal de Foix le 06/01/1998 puis relaxés en appel à Toulouse le 17/09/1998 car les conditions caractérisant un travail clandestin n'étaient pas réunies.

Ce cas précis fait penser au sujet des auto-entrepreneurs aujourd'hui : le procès de Foix a eu lieu sur plainte d'un artisan-couvreur de Dun qui s'estimait lésé par le SEL. La Fédération du bâtiment et des travaux publics s'était portée partie civile, ainsi que la Chambre syndicale des artisans et des petites entreprises du bâtiment de l'Ariège (Capeb).

Quelle frontière entre aide entre voisins et travail au noir ? Entre développement de liens de solidarité et risque d'effet d'aubaine ? Entre aide (entre personnes) et assistance (la demandeuse n'avait de toutes façons pas les moyens de payer des travaux, au pire elle aurait demandé un appui à la commune) ? Entre coup de pouce bienvenu et porte ouverte aux ennuis en cas de malfaçons ?

Il ne s'agit pas que d'une anecdote. Aujourd'hui « l'économie collaborative » a le vent en poupe, elle fonce même à 80 nœuds (c'est beaucoup beaucoup !). Covoiturage, couchsurfing, repas chez l'habitant,... les initiatives se multiplient grâce à internet et aux téléphones portables. Les professionnels s'en inquiètent, les services fiscaux aussi ... mais en période de crise économique et de tension sur le budget des ménages, surtout des jeunes qui plébiscitent ces formes d'échanges qui permettent aussi de lutter contre le gaspillage, les pouvoirs publics essaient de ménager les uns et les autres...

Il y a aujourd'hui 300 à 400 SEL en France.

Conclusion

Au terme de cet article j'aurai un peu rempli mes obligations internationales (Convention d'Aarhus du 25 juin 1998 - *Article premier : Afin de contribuer à protéger le droit de chacun, dans les générations présentes et futures, de vivre dans un environnement propre à assurer sa santé et son bien-être, chaque Partie garantit les droits d'accès à l'information sur l'environnement, de participation du public au processus décisionnel et d'accès à la justice en matière d'environnement conformément aux dispositions de la présente Convention*») et nationales (Charte de l'environnement du 1^{er} mars 2005, à valeur constitutionnelle : « *Article 7 Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement* »).

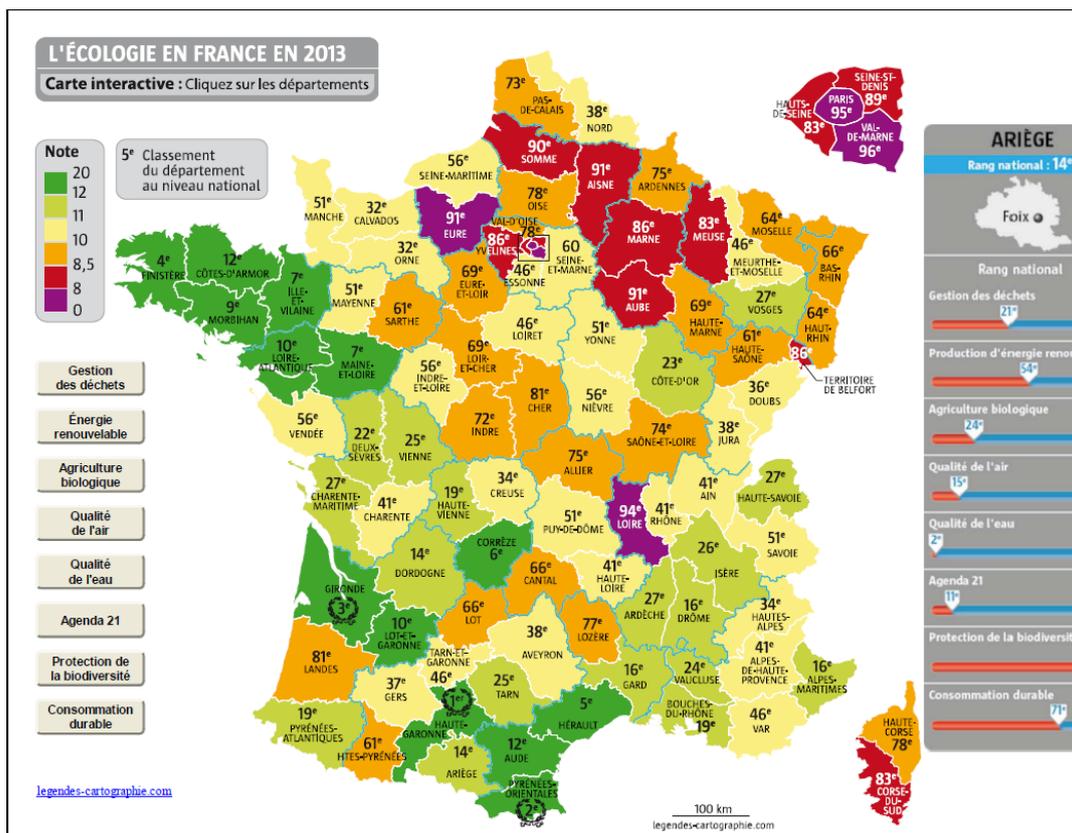
Cet article non exhaustif a pour but de montrer la complexité des enjeux liés à l'environnement, le poids du passé, les futurs débats déchirants de la transition écologique, la forte présence des administrations, sur un territoire qui n'en finit pas de nous surprendre par sa beauté et son astuce.

L'information disponible est pléthorique ... et incroyablement dispersée. Pour en donner une petite illustration : lorsque je cherchais sur des sites spécialisés ce sont les études très sérieuses du bureau des recherches géologiques et minières (BRGM) qui sortaient en priorité ; et sur les sites généralistes, le musée de l'ours me suivait inlassablement !

J'achèverai mon propos par un jugement extérieur : le magazine La Vie a fait paraître le 14 novembre 2013 un palmarès 2013 des départements en matière d'écologie.

La Vie a passé 96 départements au crible selon 8 critères environnementaux : consommation durable, protection de la biodiversité, agriculture biologique, gestion des déchets, agenda 21, énergies renouvelables, qualité de l'eau et qualité de l'air.

L'Ariège y est 14^{ème}, premier département sur 18 cotés « vert clair » (notes entre 11 et 12 sur 20) derrière 13 départements cotés « vert » (notre entre 12 et 20).



Source : La Vie 14 novembre 2013

Ce n'est vraiment pas mal du tout !

Bon, ce qui énerve, c'est que c'est la Haute Garonne, encore elle, TOUJOURS elle, qui remporte la première place !!

Alors la première fois que vous irez en Ariège, ne vous contentez pas de rapporter vos emballages de la balade, pensez à tous les gestes qui feront de vous des éco-ariégeo-citoyens durables, responsables éthiques et solidaires !

Mai 2014

Par Hélène Bégon – Tavera (de Robert Bousquet)
Actuellement sous directrice de l'intégration
du développement durable par les acteurs économiques
au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

AUCUN des propos tenus ici n'engage son ministère ; ils sont entièrement personnels

Une version électronique de l'article, avec les liens internet actifs, figure sur :
<http://www.lareveillee.org/wp-content/uploads/2010/02/Politiques-environnementales-Ari%C3%A8ge-HB%C3%A9gon-mai-2014.pdf>